



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 119059

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'évolution inquiétante du métier d'expert IRD (incendie et risques divers). En effet, les sociétés d'assurance envisagent de confier le traitement d'une grande partie de leurs dossiers IRD à des plates-formes téléphoniques. Ces dossiers font, actuellement, majoritairement l'objet d'une expertise traditionnelle : l'assureur saisit un expert indépendant qui a pour mission de se rendre sur place, de définir et d'intervenir sur la cause du sinistre, d'en évaluer les conséquences dommageables et de définir les éventuelles voies de recours. Le passage au télétraitement de ce type de dossiers supprime l'intervention de l'expert, et délocalise le gestionnaire. À terme, les conséquences pour l'emploi dans les cabinets d'expertise, mais aussi dans les sociétés d'assurance, seront particulièrement négatives. De plus, la délocalisation du traitement des sinistres, fera une troisième victime : le consommateur qui ne pourra plus bénéficier du conseil, de l'accompagnement, et d'un service de qualité auquel il a droit. Avec la réalisation d'un tel projet, la diminution des effectifs d'experts indépendants sera immédiate, car les projets de télé-expertise portent sur les sinistres les plus nombreux (inférieurs à 2 000 euros), qui constituent le principal de l'activité des cabinets d'expertises, et également des services de gestion, et sur lesquels les jeunes experts diplômés acquièrent de l'expérience. Aussi, il lui demande de lui faire connaître ses intentions pour éviter les conséquences désastreuses, de ce type de projets, en matière d'emplois, dans le monde de l'expertise indépendante, et en matière de qualité de service pour l'assuré, c'est-à-dire, le consommateur.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119059

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1690